

Informations de base	
<b>2025/2835(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Règles spécifiques d'hygiène applicables à l'abattage d'urgence des ongulés domestiques, au thon congelé en saumure et aux produits hautement raffinés	
Complétant <a href="#">2000/0179(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire	
4.20.05 Législation et police sanitaire	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2025/2835(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
<b>Modifications et abrogations</b>	Complétant <a href="#">2000/0179(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	ENVI/10/03743